

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 2 mars 2020 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy  
M. Paul Audet  
Mme Jacqueline Demers

M. Martin Bussièrès  
M. Marc Bouliane

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Daniel Talbot. Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

### **2020-03-51 Ouverture de la session**

Il est proposé par M. Martin Bussièrès  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

### **2020-03-52 Adoption de l'ordre du jour du 2 mars 2020**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session  
Adoption de l'ordre du jour du 2 mars 2020  
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 3 février 2020  
Résolution: Adoption du procès-verbal du 3 février 2020  
**CORRESPONDANCE** (Liste remise à chacun)

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

##### **Législation et Administration**

Résolution : États financiers annuels : visiteurs des vérificateurs  
Autorisation à la directrice générale : Crédits de taxes  
Demande : Don à la fondation de l'hôpital Ste-Justine  
Demande : Achat de billets souper-bénéfice : La croisée  
Demande : Don à la fondation jeunesse secondaire Disraeli  
Demande de commandite – Pique-nique Ayrshire Québec 2020

##### **Sécurité publique et civile**

Suivi : exercice de simulation

Soumission : Pro du CB

Règlement provincial : Encadrement concernant les chiens

##### **Transport routier et voirie locale**

Résolution : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Vérification 2019

Autorisation à l'inspecteur : Location niveleuse et achat de gravier

Résolution : Achat d'abat-poussière

##### **Hygiène du milieu et environnement**

Aucun item à ce sujet

##### **Urbanisme et aménagement du territoire**

Résolution : codification administrative : Règlements d'urbanisme

Impacts : Réforme cadastrale

##### **Loisirs, culture et édifice communautaire**

Résolution : Démarche de médiation secteur sud de la MRC des Appalaches

Recrutement : Comité jeunesse MRC des Appalaches

Résolution : Travaux de gouttières

Résolution : Achat de panneaux : Interdiction de tabac et cannabis

##### **Résolution : Paiement des comptes du 4 février au 2 mars 2020**

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

**2020-03-53 Dispense de lecture du procès-verbal du 3 février 2020**

Il est proposé par M. Marc Bouliane  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

**2020-03-54 Adoption du procès-verbal du 3 février 2020**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 février 2020.

Adoptée.

**CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**LÉGISLATION ET ADMINISTRATION**

**2020-03-55 États financiers annuels : Visite des vérificateurs**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement que les élus sont informés que les vérificateurs externes de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton s.e.n.c.r.l. ont procédé à l'audit de l'année 2019, le 10 février dernier.

Pour l'explication des résultats, il est convenu que les états financiers soient présentés au maire et à la directrice générale dès qu'ils seront complétés.

Chaque élu recevra une copie lors du dépôt officiel, lequel est prévu à une séance ultérieure.

Adoptée.

**2020-03-56 Autorisation à la directrice générale : Crédits de taxes**

Attendu que certains contribuables demandent une modification de leur compte de taxes puisque leur roulotte permanente n'est plus en place sur leur terrain;

Attendu qu'à ce titre, un ajustement de taxes pour leur roulotte et pour la taxe supplémentaire de cueillette d'ordures et de récupération doit être appliqué;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à effectuer le remboursement des taxes de roulottes et taxes de services supplémentaires aux contribuables qui en font la demande.

Toutefois, une vérification sur l'immeuble devra être effectuée avant d'appliquer cet ajustement.

Adoptée.

**2020-03-57 Résolution : Don à la Fondation de l'hôpital Ste-Justine**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement d'accorder un don de 50 \$ à la Fondation de l'hôpital Ste-Justine.

Adoptée.

**2020-03-58 Résolution : Achat de billets souper-bénéfice : La Croisée**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Martin Bussièrès  
Et résolu unanimement que le conseil ne souhaite pas participer à l'activité du souper-bénéfice de l'organisme La Croisée.

Adoptée.

**2020-03-59 Résolution : Don à la Fondation jeunesse secondaire Disraeli**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement d'accorder un don de 50 \$ à la Fondation de jeunesse secondaire Disraeli.

Adoptée.

**2020-03-60 Résolution : Demande de commandite – Pique-nique Ayrshire Québec 2020**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Martin Bussièrès  
Et résolu unanimement que le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la demande formulée par Ferme Bellevue du Lac relativement à l'activité estivale organisée par la Société Ayrshire Québec.

Adoptée.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**Suivi : Simulation en sécurité civile**

Les gens présents à cette séance sont informés que les membres du conseil et les gens concernés par le plan de mesures d'urgence en sécurité civile ont fait une simulation de cas d'urgence, samedi le 22 février, afin de bien connaître leur rôle advenant un sinistre sur notre territoire.

**2020-03-61      Soumission : Pro du C.B.**

Attendu qu'il est opportun que le centre communautaire soit équipé d'un amplificateur et d'une antenne afin de pouvoir utiliser tous les types de téléphones cellulaires à l'intérieur du bâtiment;

Attendu qu'il est également justifié de faire installer une antenne dans la camionnette municipale afin de pouvoir utiliser un téléphone cellulaire, en tous lieux, dans le véhicule;

Attendu la soumission déposée par le Pro du CB pour ces équipements, qui se détaille comme suit :

Le coût prévu pour l'achat et l'installation d'une antenne pour le centre communautaire est de 1 799,50 \$ plus taxes. Il en coûte 299 \$ plus taxes pour l'achat d'une antenne dans la camionnette.

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane  
Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'accepter la soumission déposée par le Pro du CB de Thetford-Mines, pour l'achat et l'installation d'un amplificateur et antenne pour le centre communautaire, ainsi qu'une antenne pour la camionnette municipale, le tout afin de pouvoir utiliser les téléphones cellulaires dans l'immeuble et dans le véhicule.

Ces équipements sont assujettis au programme de subvention en matière de sécurité civile.

Adoptée.

**Informations : Règlement provincial Encadrement concernant les chiens**

La directrice générale informe les élus de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. Ce règlement provincial en vigueur en mars 2020 exige aux municipalités locales l'application de celui-ci.

Les élus doivent donc décider si l'application sera effectuée par la municipalité locale ou s'il est opportun de déléguer l'application suivant la conclusion d'une entente avec un organisme. Le texte du règlement provincial a été transmis à chacun des élus.

**2020-03-62      Entente avec la SPA de Thetford**

Attendu la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, lequel entre en vigueur le 3 mars 2020;

Attendu qu'une entente peut être conclue avec un organisme pour respecter les obligations législatives que la Municipalité doit appliquer;

Attendu qu'il est opportun de signifier notre intérêt à la Ville de Thetford Mines afin de conclure une entente de service avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) afin de s'assurer que les obligations municipales que prévoit cette nouvelle loi soient respectées;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que le conseil municipal souhaite signer une entente avec la SPA de Thetford.

Le coût annuel pour l'année 2020 s'élève à 1,83 \$ par habitant selon le décret de la Gazette officielle. Pour la Municipalité de Sainte-Praxède, un coût de 576,45 \$ plus taxes est à prévoir.

Les élus mandatent le maire et la directrice générale afin de signer cette entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

### **TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE**

#### **2020-03-63 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local** **Vérification 2019**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 63 750 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution confirme que le total des dépenses admissibles s'élève à 103 336,54 \$ et ont été réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède informe le ministère des Transports que l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, sont conformes aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

#### **2020-03-64 Autorisation à l'inspecteur** **Location niveleuse et achat de gravier**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de mandater l'inspecteur en voirie afin de procéder à la location de la niveleuse au moment opportun. Aussi, il est convenu d'autoriser l'inspecteur à se procurer le gravier nécessaire pour des réparations mineures.

Cette autorisation devra être exercée dans les limites imposées par le règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

L'inspecteur devra préalablement obtenir l'autorisation du maire.

Adoptée.

### **2020-03-65 Résolution : Achat d'abat-poussière**

Attendu qu'il faut prévoir l'achat de calcium liquide pour procéder à l'épandage sur les chemins, à la mi-juin;

Attendu que l'inspecteur, M. Richard Bellavance a demandé des estimés à des fins budgétaires auprès de deux entreprises et ce, pour la saison 2020 et 2021;

Attendu que la quantité requise est estimé à 70 000 litres;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement de suivre la recommandation de l'inspecteur, M. Richard Bellavance et d'accepter l'estimé de l'entreprise Somavrac, pour l'achat de 70 000 litres de calcium liquide pour un prix de 0.335 \$/ litre, soit 23 450 \$ et ce, pour l'année 2020 et la saison 2021.

La quantité est approximative, l'épandage doit être effectué sur une largeur moyenne de 12 pieds sur les rangs municipaux.

Le maire ou la directrice générale sont autorisés à signer l'offre de service pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

### **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet à cet item.

### **URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **2020-03-66 Codification administrative : Règlements d'urbanisme**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement de mandater le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC des Appalaches pour mettre à jour la codification administrative des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Cette codification administrative se retrouvera sur le site web de la Municipalité et facilitera les recherches pour les contribuables désirant consulter les règlements actuellement en vigueur.

Adoptée.

#### **2020-03-67 Informations : Impacts : Réforme cadastrale**

Attendu que plusieurs contribuables vivent des problématiques liés au dépôt de la réforme cadastrale, principalement causés par des lots submergés;

Attendu que les propriétaires visés demandent au conseil municipal de les accompagner dans leurs démarches, principalement en leur soumettant de l'information afin qu'ils sachent mieux à qui formuler leur demande de régularisation;

Attendu qu'afin d'offrir un bon service aux citoyens, il est opportun de prendre un minimum d'information afin de mieux comprendre les impacts des lots submergés pour les propriétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de mandater la directrice générale de fixer un rendez-vous avec une firme d'arpentage afin de mieux comprendre les démarches que doivent entreprendre les contribuables qui constatent la présence de lots submergés contigus à leur propriété, suite au dépôt de la réforme cadastrale.

Il est convenu, qu'en aucun temps la Municipalité ne se prononcera sur les décisions que devront prendre les contribuables concernés. Notre intention est de prendre de l'information afin de pouvoir répondre aux questionnements des contribuables en leur indiquant à qui ils peuvent se référer pour régler leur dossier.

Adoptée.

## **LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE**

### **2020-03-68 Démarche de médiation secteur Sud de la MRC des Appalaches**

Considérant qu'à la demande de la Ville de Disraeli, la Municipalité de Sainte-Praxède a accepté de bonne foi de participer à une démarche concertée des municipalités du secteur Sud de la MRC des Appalaches relativement à l'organisation des loisirs et des activités culturelles;

Considérant que cette démarche était soutenue par la Commission municipale du Québec et qu'elle a pris la forme d'une médiation;

Considérant que le 30 octobre 2019, les municipalités participantes, incluant la Ville de Disraeli, ont convenu de suspendre le processus de médiation afin d'explorer la possibilité de convertir l'Aréna 76 en centre multifonctionnel;

Considérant que les municipalités participantes ont convenu de retenir les services d'un expert compétent et de former un comité de pilotage pour mener à bien cette démarche;

Considérant que le comité de pilotage s'est réuni le 19 décembre 2019 et s'est entendu sur le plan de travail à réaliser;

Considérant que la Ville de Disraeli a par la suite décidé, de façon unilatérale et sans discussion avec les autres municipalités participantes, de se retirer du projet de centre multifonctionnel;

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède déplore la décision de la Ville de Disraeli de mettre fin sans discussion à une démarche entreprise à sa demande et à laquelle la Municipalité de Sainte-Praxède avait accepté de participer de bonne foi;

Que la Municipalité de Sainte-Praxède informe la Ville de Disraeli qu'elle considère que son retrait a pour effet de mettre un terme à toute démarche relative à une possible reconnaissance du caractère supralocal de l'Aréna 76;

Que copie de cette résolution soit transmise à M. Jacques Lessard, maire de la Ville de Disraeli, à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à Mme Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac, à M. François Jacques, député de Mégantic, à M. Paul Vachon, préfet de la MRC des Appalaches, à Mme Marielle Fecteau, préfète de la MRC du Granit, à M. Jean-Philippe Marois, président de la Commission municipale du Québec, aux maires et mairesses des municipalités du secteur sud de la MRC des Appalaches, ainsi qu'au maire de la Municipalité du canton de Stratford.

Adoptée.

#### **2020-03-69 Recrutement : Comité jeunesse MRC des Appalaches**

Attendu la formation d'un comité stratégie jeunesse dans la MRC des Appalaches;

Attendu qu'il est souhaitable que chacune des municipalités de la MRC soit représentée par un jeune entre 15 et 29 ans pour siéger sur ce comité;

Attendu que le but recherché est de doter la MRC d'une stratégie qui permettra de porter un regard neuf sur la jeunesse;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède souhaite qu'un jeune du territoire siège sur ce comité;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement de nommer le conseiller, M. Marc Bouliane afin qu'il tente de recruter un jeune de Sainte-Praxède pour siéger sur le comité de la Stratégie Jeunesse.

Il est convenu que le nom de la personne sollicitée soit communiqué à la chargée de projet, Mme Dominique Gagnon-Bourget, du Carrefour jeunesse-emploi de Frontenac.

Adoptée.

#### **2020-03-70 Travaux de gouttières : centre communautaire**

Il est proposé par M. Marc Bussières  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement que les élus confirment être avisés par la directrice générale que des travaux pour fixer la gouttière sur un côté du bâtiment ont dû être réalisés sans délai le 25 février 2020. Cette réparation réalisée par R. Breton Aluminium se chiffre à 75 \$.

Au surplus, le conseil convient d'embaucher cette entreprise pour solidifier les gouttières autour de tout le bâtiment communautaire. Le prix estimé est de 300 \$.

Adoptée.

#### **2020-03-71 Achat de panneaux : Interdiction de tabac et cannabis**

Attendu l'offre déposée par la MRC des Appalaches pour un achat regroupé pour des panneaux interdisant la consommation de tabac et de cannabis sur le terrain municipal;



Attendu que le conseil démontre de l'intérêt pour se procurer deux panneaux, mais auparavant, il y a lieu de demander une modification aux panneaux suggérés;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement de mandater le maire, M. Daniel Talbot à commander les panneaux requis, avec les corrections souhaitées.

Adoptée.

### **2020-03-72 Paiement des comptes du 2 mars 2020**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Martin Bussièrès  
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 4 février et le 2 mars 2020, laquelle s'élève à 110 207,86 \$.

Adoptée.

---

Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.  
Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

### **Questions des élus et employés**

#### **Suivi : Projet artistique à Sainte-Praxède**

La conseillère, Mme Jacqueline Demers, informe les élus que le projet artistique et culturel ayant pour but de réaliser une fresque géante aura lieu à Sainte-Praxède mardi le 5 mai prochain. Afin de faire connaître cette activité, il est convenu que la publicité soit acheminée par publipostage et inscrite sur la page Facebook de la Municipalité.

#### **Problématiques d'arbres aux limites de notre propriété :**

L'inspecteur en voirie, M. Richard Bellavance, informe le conseil que plusieurs arbres sur des propriétés privées sont à risques de tomber sur la propriété municipale et ce, principalement sur le chemin du 3<sup>e</sup> Rang de Stratford. Il y a lieu d'aviser par écrit les propriétaires concernés afin qu'ils procèdent à l'abattage des arbres dont il est question.

#### **2020-03-73 Avis aux contribuables : Arbres à abattre**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Martin Bussièrès  
Et résolu unanimement de mandater la directrice générale à préparer un projet de lettre qui devra être acheminé aux contribuables dont leurs arbres risquent de tomber sur la propriété municipale.

En effet, il est impératif d'aviser les propriétaires concernés d'abattre sans délai les arbres affaiblis en direction de la voie publique et de disposer des troncs et branches sans délai afin qu'aucun débris ne se retrouve dans la voie publique ou dans les fossés municipaux et nuise à la libre circulation des eaux ;

Il est convenu que l'avis soit acheminé par l'inspecteur en voirie, M. Richard Bellavance, lequel sera le responsable du suivi des interventions demandées.

L'avis devra être validé par notre avocate avant l'envoi postal aux propriétaires visés.

Adoptée.

### **Questions des personnes présentes**

#### **2020-03-74 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h 40.

Adoptée

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*